Image not found or type unknown

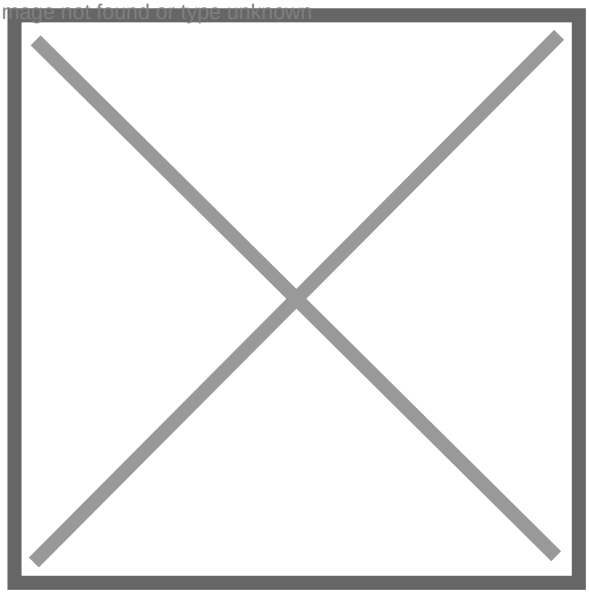

Cambriolage appartement rez-de-chaussé

Par **mah**, le **28/06/2010** à **15:24**

Bonjour,

Je vis dans un appartement loué par mon frère, les volets ont été retirés pour travaux mais n'ont jamais été remis malgrè mes demandes. Habitant au rez-de-chaussé, j'ai été cambriolée.

Mon contrat d'assurance stipule qu'il prend en charge un logement avec volets, et me rembourse que si effectivement les volets étaient fermés.

Je ne sais pas vers qui me retourner, comment presenter la chose à mon assurance?

merci

Par **jeetendra**, le **28/06/2010** à **17:06**

Bonjour, vous ne serez pas indemnisé au titre de la garantie vol (si souscrit dans votre assurance habitation) pour non respect des mesures de protection (absence de volet, exclusion contractuelle), pour confirmation demandez l'avis de AIE MAC, cordialement.

Par **chaber**, le **29/06/2010** à **07:03**

bonjour,[citation] Mon contrat d'assurance stipule qu'il prend en charge un logement avec

volets, et me rembourse que si effectivement les volets étaient fermés.

[/citation]

Vous fournissez la réponse à votre question. Votre logement devait comprter des volets qui devaient être fermés Votre assureur ne peut intervenir puisque les conditions du contrat ne sont pas respectées.

De même, en règle générale, la garantie Vol n'est pas acquise pour les locaux non entièrements clos et couverts.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés